



ACADÉMIE  
DES  
SOTIGUI

DES ARTS CINÉMATOGRAPHIQUES  
AFRICAINS ET DE LA DIASPORA

LA RUE DES STARS  
SUR L'AVENUE  
KWAME N'KRUMAH

# REGLEMENT DE LA RUE DES STARS



MARS 2024

## PREAMBULE

Honorer les talents burkinabé est un défi que l'Académie des SOTIGUI entend relever à travers la création de la RUE DES STARS

### **TITRE I : CREATION, CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

#### **Article 1 : Objet**

L'objet du présent règlement est de déterminer et de fixer les règles d'institution, d'organisation et de fonctionnement de la Rue des Stars.

#### **Article 2 : Création**

Il est institué la Rue des Stars dont le but est d'honorer les talents burkinabé.

#### **Article 3 : Contexte**

De nombreux burkinabé sont restés et demeurent dans l'anonymat malgré la grandeur voire l'unicité de leur prouesse, de leur énorme contribution au développement du Burkina Faso, de l'Afrique et du monde entier quelque soit le secteur.

#### **Article 3 : Lieu d'implantation**

L'avenue du Dr. Kwamé NKRUMAH abritera la Rue des Stars. Elle vient offrir l'opportunité de mettre en lumière ces talents, de reconnaître leur travail acharné et de les célébrer à travers l'érection d'un monument en marbre sur cette avenue.

#### **Article 4 : Justification**

Jadis prisée car regorgeant de monde, l'avenue du Dr. Kwamé NKRUMAH est devenue depuis les attaques terroristes de 2014, un lieu désert.

En choisissant d'implanter la Rue des Stars sur l'avenue, l'Académie des Stars entend, aux côtés d'autres initiatives (Plateau d'animation lors des éditions du FESPACO), contribuer à en faire une attraction touristique incontournable, attirant des visiteurs nationaux et internationaux.

L'afflux de touristes dans la région aura un impact économique significatif, favorisant la croissance du secteur du tourisme, la création d'emplois et la croissance des entreprises locales. Tout cela contribuera à la régénération urbaine de Ouagadougou.

C'est aussi un symbole de résilience à travers le message puissant selon lequel la vie, la culture et la créativité continuent malgré les épreuves.

En outre, cette rue va servir de lieu de mémoire et de commémoration pour les victimes des attaques terroristes. Elle contribue ainsi à la guérison et à la préservation de la mémoire collective, c'est le rôle de la mémoire et de la commémoration.

### **TITRE II : OBJECTIFS**

#### **Article 5 : Symbolisation**

Chaque pierre de marbre, en rappelant l'unicité de chaque talent et sa contribution à l'enrichissement de notre pays voire du continent et/ou du monde tout en renforçant le sentiment de fierté et en stimulant l'excellence dans la créativité, traduit le symbole d'un engagement profond envers la préservation et la promotion de l'identité burkinabé.

#### **Article 6 : Objectifs**

La Rue des Stars poursuit plusieurs objectifs. Consacrer des talents : l'un des atouts majeurs de cette initiative est sa capacité à consacrer les talents du Burkina Faso. Ces personnes exceptionnelles, souvent méconnues, ont contribué de manière significative au développement de l'Afrique et du monde à travers l'expression de leurs talents. C'est pourquoi la Rue des Stars offre l'opportunité de les mettre en lumière, de reconnaître leur travail acharné et de les célébrer.

Renforcer l'identité culturelle : la Rue des Stars symbolise un engagement profond envers la préservation et la promotion de l'identité burkinabé. Chaque pierre de marbre portant une empreinte personnelle rappelle l'unicité de chaque talent et sa contribution à l'enrichissement et au développement surtout du Burkina Faso. Cela renforce le sentiment de fierté culturelle et stimule la créativité artistique et dans bien d'autres domaines.

Contribuer à l'attractivité touristique et au développement économique : cette initiative est bien plus qu'une simple installation artistique. Elle devient une attraction touristique incontournable, attirant des visiteurs nationaux et internationaux. L'afflux de touristes dans la région aura un impact économique significatif, favorisant la croissance du secteur du tourisme, la création d'emplois et la croissance des entreprises locales.

Contribuer à la régénération urbaine : la Rue des Stars contribue à la régénération urbaine de Ouagadougou. En embellissant cette rue et en la rendant plus sûre, le projet crée un environnement plus favorable à la vie locale. Cela va attirer de nouvelles entreprises, restaurants et commerces, revitalisant ainsi la communauté locale.

Transmettre des héritages aux générations futures : chaque nom inscrit sur cette rue représente un maillon essentiel de la vie de l'humanité. Les générations futures pourront s'en inspirer et perpétuer leur héritage. La Rue des Stars est un legs durable pour les générations à venir, contribuant à l'éducation des jeunes d'autant plus qu'en scannant le code QR incrusté dans la pierre, on a accès à des informations relatives à l'impétrant.

Contribuer au rayonnement international : la Rue des Stars à Ouagadougou a le potentiel de propulser la renommée du Burkina Faso dans le monde entier en tant que berceau du cinéma, de la musique et des arts pour ne citer que ces domaines. Cela renforce la présence du Burkina Faso sur les scènes mondiales et favorise les échanges internationaux.

### **TITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA RUE DES STARS**

#### **Article 7 : Catégorisation des Stars**

Les Stars sont regroupées en cinq (05) familles à savoir :

- Famille Sciences Exactes : Santé, Éducation, Recherche, Économie... ;
- Famille Sport & Loisir : Athlétisme, Football, Basketball, Alter... ;
- Famille Art & Culture : Musique, Cinéma, Théâtre, Médias, Danse, Littérature... ;
- Famille FDS : Militaires, Para militaires, Gendarmerie, Police, VDP, VADS... ;
- Famille Actes Citoyens : Actes citoyens pour le développement socioéconomique de la communauté nationale et continentale....

#### **Article 8 : Hommage aux Stars**

Les Stars seront honorées à titre vivant mais aussi à titre posthume.

#### **Article 9 : Périodicité**

La Rue des Stars est un évènement annuel.

#### **Article 10 : Désignation des Stars**

Un comité scientifique est mis en place. Il a pour mission d'étudier les propositions d'impétrants et d'en désigner les stars qui devront être validés par l'Académie des SOTIGUI.

#### **Article 11 : Composition**

Le comité scientifique est composé de onze (11) personnes dont un (01) président et dix (10) membres issus de divers domaines. Le comité scientifique a un mandat de trois (03) ans non renouvelable.

#### **Article 12 : Inscription**

Les inscriptions à la Rue des Stars peuvent se faire aussi bien sur inscription que sur proposition ou cooptation.

#### **Article 13 : Fonctionnement**

Le comité scientifique est composé d'éminentes personnalités issues des différentes familles.

Le comité se réunit en trois sessions. Si la première session permet de recenser les propositions de Stars, la deuxième permettra de désigner les Stars. La troisième session est consacrée à la validation des Stars.

Un procès-verbal de chaque session est remis au Président de l'Académie des SOTIGUI.

Un désintéressement dont le montant sera proposé par le Président de l'Académie des SOTIGUI sera remis au président et aux membres du comité scientifique à la fin de leurs travaux.

#### **Article 14 : Implantation des étoiles**

Les Stars seront matérialisées par une étoile à cinq (05) branches incrustée dans un rectangle de marbre (stèle) qui contiendra aussi un code QR (informations de l'impétrant via le digital) , l'identité de l'impétrant, une empreinte personnelle et une agrafe précisant le domaine dans lequel il est fait Stars. L'implantation de ces étoiles se fera de manière aléatoire sur toute l'avenue.

### **TITRE IV : DISPOSITIONS FINALES**

**Article 15 :** De manière exceptionnelle, des non nationaux peuvent bénéficier des étoiles en raison de la prouesse unique réalisée. Dans ce cas, cela doit être validé par le comité scientifique et l'Académie des SOTIGUI.

#### **Article 16 : Règlement des litiges**

Le Président de l'ACADEMIE DES SOTIGUI est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation des clauses du présent règlement.

Le règlement à l'amiable reste la voie privilégiée de résolution de tout différend. Seule la version française du présent règlement fait foi.



# ACADÉMIE DES SOTIGUI

DES ARTS CINÉMATOGRAPHIQUES  
AFRICAINS ET DE LA DIASPORA

☎ (+226) 68 14 34 34

**LA RUE DES STARS POUR LA POSTERITÉ...**